



Le 1^{er} mars 2021 a lieu une séance régulière du conseil de la municipalité d'Auclair, à 19h00 par vidéoconférence. Aucun citoyen n'est présent compte tenu des mesures d'urgence sanitaires décrétées par le gouvernement provincial; les séances doivent se tenir à huis clos.

Sont présents:

La conseillère Louise Veilleux ainsi que les conseillers Donald J. Philippe, Jean-Marie Gilbert et Danny Lavoie formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Bruno Bonesso.

Josée Dubé, directrice générale/secrétaire-trésorière agit comme secrétaire d'assemblée.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2021-23

Après lecture, il est proposé par la conseillère d'adopter l'ordre du jour et de garder le point 14 ouvert affaires nouvelles.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2021

2021-24

Il est proposé par le conseiller Danny Lavoie d'adopter le procès-verbal du 1^{er} février 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers

3. Adoption des comptes à payer du mois de février 2021

2021-25

Il est proposé par le conseiller Donald J. Philippe d'adopter les comptes du mois de février 2021, au montant 38 359.42\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

4. Correspondance

Aucune correspondance

5. Départ à la retraite du pompier M. Gilles Grondin

2021-26

Il est proposé par le conseiller Donal J. Phillippe et résolu que la municipalité d'Auclair accepte le départ à la retraite du pompier M. Gilles Grondin. De lui envoyer une lettre de remerciement, accompagnée d'une carte cadeau d'une valeur de 100\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6. Dépôt de la demande de subvention au programme RÉCIM

2021-27

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;

ATTENDU QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie-Gilbert d'approuver le dépôt de la demande d'aide financière au programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) pour la construction d'un entrepôt pour abrasif au garage municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7. Résolution d'appui aux journées de la Persévérance scolaire 2021

2021-28

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec fait face à une crise sans précédent due à la pandémie de COVID-19 et que les impacts sur le bien-être et la motivation des élèves et des étudiants sont nombreux, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative ;

CONSIDÉRANT QUE malgré le fait que le Bas-Saint-Laurent se positionne avec les meilleurs taux de diplomation et de décrochage scolaire du Québec, ce sont 81 % des élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une qualification après 7 ans au secondaire. Il s'agit de 76,6 % des garçons et 85,5 % des filles. Il reste donc du travail à faire pour atteindre, d'ici 2030 la cible de 90 % établie par le gouvernement dans la politique sur la réussite éducative ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi ;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale ;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche COSMOSS organise *Les Journées de la persévérance scolaire* et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région ;

IL EST PROPOSÉ, la conseillère Louise Veilleux

- De déclarer la 3^e semaine de février comme étant *Les Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité ;
- D'appuyer les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés ;
- De profiter de cette semaine des Journées de la persévérance scolaire pour prendre un moment afin de souligner la formidable adaptation dont nos jeunes ont fait preuve et juste à temps pour se motiver pour le reste de l'année.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8. Offre de services, vérification des débitmètres 2021 et préparation bilan 2021-29

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité d'Auclair accepte l'offre de services professionnels de la firme Nordikeau. Pour la vérification des débitmètres avec rapport annuel complet.

Les années 2021-2022-2023 au montant de 1750.00\$/an + tx

Prise en charge du bilan 2020 de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable au montant de 1 900\$ + taxes.

Il est proposé par le conseiller Danny Lavoie d'accepte les offres de services professionnels de la firme Nordikeau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. Offre de services, Mesure d'accumulation des boues

2021- 30

CONSIDÉRANT QU en fonction des accumulations de boues mesurées dans les étangs aérés à parois verticales en 2019 et des obligations imposées par le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU), le programme de suivi des stations d'épuration nous oblige de reprendre une telle mesure dans certains étangs en 2021;

CONSIDÉRANT QUE la firme ÉCHO-TECH H2O nous propose de réaliser la mesure dans les cellules n°1 et n°3 pour un montant forfaitaire de 1 100.00\$ plus taxes ;

Il est proposé par le conseiller Donal J. Philippe d'accepte l'offre de services professionnels de la firme ÉCHO-TECH H2O.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10. Offre de service épandage abat-poussière 2021-2022-2023

2021-31

CONSIDÉRANT QU'à chaque année, la Municipalité procède à l'épandage d'abat-poussière sur les chemins de sa juridiction qui ne sont pas revêtus d'asphalte.

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les Aménagements Lamontagne Inc. offre à la municipalité une entente de service de 3 ans au coût de 0,35 cents du litre pour un total de 30 000 litres, pour les années 2021-2022 et 2023 ;

CONSIDÉRANT la qualité du service rendu par les années passées.

Il est proposé par, la conseillère Louise Veilleux;

QUE la municipalité d'Auclair accepte l'offre de service des Aménagements Lamontagne Inc. pour l'abat poussière au montant de 0.35\$ du litre pour un total de 30 000 litres.

Adopté à l'unanimité des conseillers

11. AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-01 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2014-07 ET SES AMENDEMENTS PORTANT SUR L'UTILISATION DE CONTENEUR À DES FINS DE CULTURES INTÉRIEUR SUR UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

2021-32

Je, Jean-Marie Gilbert conseiller, donne avis que, lors d'une séance subséquente du conseil municipal, je présenterai le projet de règlement numéro 2021-01 amendant le règlement de zonage numéro 2014-07 et ses amendements portant sur l'utilisation de conteneur à des fins de cultures intérieures sur une partie du territoire de la municipalité d'Auclair. De façon plus précise, le projet de règlement visera à créer une nouvelle zone EAB à même la zone EAB-1. Le territoire visé par ce projet est composé des lots 41 et 42 du rang XV du canton Auclair.

Adopté à l'unanimité des conseillers

12. Désignation de la personne responsable concernant la délégation des responsabilités concernant la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

2021-33

CONSIDÉRANT QUE la loi prévoit que le Maire d'une municipalité est toujours considéré comme la personne responsable de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels:

CONSIDÉRANT QUE M. Bruno Bonesso désire transférer la responsabilité à la directrice générale de la municipalité d'Auclair;

PAR CONSÉQUENT :

Il est proposé par le conseiller Danny Lavoie appuyé par le conseiller Donal J. Philippe et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal autorise le transfert des responsabilités pour l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels, à la directrice générale madame Josée Dubé et que le formulaire nécessaire au transfert soit transmis à la Commission.

13. Hommage aux bénévoles

Le journal Info dimanche publiera encore cette année une section spéciale dans l'édition de Pâques. Cette section comprendra l'horaire des messes de Pâques et un hommage à un bénévole de notre choix avec photo et texte. Il est proposé par Danny Lavoie de soumettre la candidature de M. Grondin pour le format 1/32 de page 105.00\$+taxes.

14. Conseil des maires

Le maire M. Bonesso, fait un résumé de la rencontre de février conseil des maires de la MRC de Témiscouata.

15. Affaires nouvelles

Varia :

- a) Il est demandé de vérifier le montant des comptes à payer du mois de février 2020 pour comparer avec les comptes à payer de février 2021.
- b) De vérifier le déductible avec nos assurances véhicules.
- c) Le % de concentration pour l'abat poussière Les Aménagements Lamontagne le taux est de 35% Vérifier quel pourcentage avant.

- d) Programme Récim, il est discuté des modalités de versement de l'aide financière, un seul versement si l'aide est de 100 000\$ ou moins. Lorsque que l'aide est de plus de 100 000\$, celle-ci sera versée sur une période de 20 ans sous forme de versement plus les intérêts.

Le pourcentage de l'aide financière est de 65% le taux est calculé selon l'indice des charges nettes par 100\$ de RFU pour notre municipalité l'indice est de 198.

Pour le même programme il est demandé si les travaux en régis sont admissibles à l'aide.

- c) Une discussion sur le manque de relève de pompiers volontaires ainsi qu'un manque de premiers Répondants. Il est suggéré de prévoir une rencontre avec ces services. Josée va en discuter avec Normand le chef pompier et membre de l'équipe de premiers répondants.

Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Gilbert que la séance soit levée à 20h07.

« Je, Bruno Bonesso, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal est équivalente à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Bruno Bonesso, maire

Josée Dubé, directrice générale
et secrétaire – trésorière